

Communiqué de presse :

Convention collective de travail de l'horticulture : négociation des salaires pour 2023

Zurich/Aarau, le 11 novembre 2022 - Les partenaires sociaux JardinSuisse et Grüne Berufe Schweiz GBS se sont entendus sur une augmentation générale des salaires et d'autres améliorations pour l'année 2023.

Après d'intenses négociations, les partenaires se sont mis d'accord sur une augmentation générale des salaires pour l'année prochaine, de 120 francs par mois pour les collaborateurs des entreprises de paysagisme et de 100 francs par mois pour les collaborateurs des entreprises horticoles de production et de vente. Cette augmentation permet pratiquement de compenser intégralement le renchérissement pour les salaires les plus bas. De plus, les entreprises dont la situation économique le permet doivent mettre à disposition au moins 0,75 pour cent de la masse salariale pour des augmentations de salaire individuelles.

Les partenaires de négociation se sont également mis d'accord sur une augmentation de 50 francs des salaires minimaux des collaborateurs de la production et du commerce de détail horticoles titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat de capacité (CFC). Quant au remboursement des frais de repas de midi, il sera porté à 18 francs.

Toutes les entreprises membres de JardinSuisse, l'association des entrepreneurs horticoles suisses, qui ont leur siège en Suisse alémanique (sauf dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne) sont soumises à la convention collective de travail de l'horticulture. Cette convention règle ainsi les conditions de travail dans plus de 1'300 entreprises employant au total environ 12'000 collaborateurs.

Contact :

Carlo Vercelli, directeur de JardinSuisse, 044 388 53 00
c.vercelli@jardinsuisse.ch

Barbara Jörg, présidente de GBS Grüne Berufe Schweiz, 079 817 80 53
b.joerg@gbs-gruene-berufe.ch

Informations supplémentaires :

www.jardinsuisse.ch **Règlementation des salaires 2023 et CCT**

<https://www.gbs-gruene-berufe.ch/travail.html>